



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.B.15.21.R./PR/IF

ad: 1/Ugp. et 2/Ugp

DG 27. Jan. 92 - 14

Le Département Fédéral des Affaires Etrangères présente ses compliments à l'Ambassade de la Fédération Russe, et, se référant aux deux notes du 3 janvier 1992 émanant du Ministère des affaires étrangères de la Fédération russe, a l'honneur de lui faire part de ce qui suit:

Le Département a pris note que l'Ambassade d'URSS à Berne, ainsi que son Ambassadeur accrédité auprès du Conseil fédéral, Mme Zoya Grigorievna Novojilova, sont désormais l'Ambassade de la Fédération Russe, ainsi que l'Ambassadeur de cet Etat.

De même, l'Ambassadeur de Suisse à Moscou, M. Jean-Pierre Ritter, est désormais accrédité auprès du Gouvernement de la Fédération russe.

Le Département prie l'Ambassade de bien vouloir porter à la connaissance du Ministère des affaires étrangères la teneur de la présente note et saisit l'occasion pour lui renouveler l'assurance de sa haute considération. (Lew) (Woker)

Berne, le 24 janvier 1992

A l'Ambassade de la Fédération Russe
B e r n e



- Copie: - Direction du droit international publique
- Ambassade de Suisse à Moscou
- SIN, WOK, PR

DG 27. Jan. 92

re. 531-4
re. 531-4